

GEMAPI

DE L'ÉTAT DES LIEUX À LA MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE

Journée technique d'information et d'échanges
Lundi 9 novembre 2015 – Lyon (3^{ème})

Avec le soutien de :



QUI SOMMES NOUS ?

Le rôle principal de l'association est l'animation du réseau d'acteurs pour une gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau à travers des actions permettant l'échange de connaissances et d'expériences.

En 2014, l'association compte **290 adhérents dont 98 structures** intervenant dans la gestion des milieux aquatiques (conseils généraux, administrations et établissements publics, syndicats de rivière, bureaux d'études, universités et centres de recherche).

Les Objectifs : *Favoriser la gestion intégrée des milieux aquatiques*

L'article 2 des statuts, en exposant les objectifs de l'association, exprime sa vocation : « **Favoriser la connaissance et l'échange entre les professionnels intervenant dans le domaine de l'eau.** Le véritable enjeu pour tous les adhérents étant celui de l'amélioration de l'état des milieux aquatiques ».

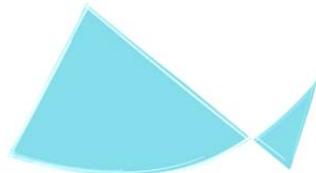
Les Activités de Rivière Rhône Alpes

Afin d'assurer l'animation générale du réseau et d'assister les professionnels qui s'investissent dans cette mission, l'association mène principalement 3 types d'actions :

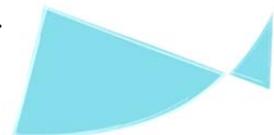
- **Organisation de journées techniques d'information et d'échanges** afin de favoriser les échanges et de mutualiser les expériences des professionnels de l'eau,



- **Élaboration de documents techniques**, visant à capitaliser et diffuser les connaissances et les retours d'expériences des acteurs de la gestion des milieux aquatiques,



- **Animation du site internet WWW.RIVIERERHONEALPES.ORG**, espace de référence au niveau national pour les professionnels des milieux aquatiques (plus de 30 000 visites par mois).



Les Moyens

Un conseil d'administration, trois animateurs à temps plein, une assistante de gestion, des membres actifs, des ateliers thématiques et groupes de travail.

Des partenaires techniques et financiers :



Nous contacter :

Les membres du conseil d'administration 2014-2015

NOM	ORGANISME	MEL	FIXE PRO	PORTABLE PRO
Betty CACHOT	Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (69)	betty.cachot@syribt.fr	04 37 49 70 86	06 08 66 66 06
Hervé CALTRAN	Communauté Urbaine de Lyon Direction de l'eau (69)	hcaltran@grandlyon.org	04 78 95 89 80	06 74 44 07 48
Aurélié CAMPOY	Commission Locale de l'Eau Drac-Romanche (38)	aurelie.campoy@drac-romanche.com	04 76 75 16 39	06 69 71 96 86
Julien DUMOUTIER	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore	dumoutier.smbvv@orange.fr	04 75 60 11 45	06 81 87 50 65
André EVETTE	IRSTEA Grenoble (38)	andre.evette@irstea.fr	04 76 76 27 06	06 83 96 31 15
Héloïse GRIMBERT	Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (01)	heloise.sbrv@orange.fr	04 74 25 66 65	
Marie MAUSSIN	Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (73)	marie.maussin@tarentaise-vanoise.fr	04 79 24 00 10	06 89 44 13 01
Isabelle MOINS	Association France Dignes (38)	isabelle.moins@france-dignes.fr	04 76 48 81 05	06 87 99 40 89
Charles MONNERET	Dynamique Hydro (69)	cmonneret@dynamiquehydro.fr	04 78 83 68 89	
Alice PROST	Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (01)	alicep-srtc@orange.fr	04 74 55 20 47	06 77 30 29 60
Emmanuelle TACHOIRES	Syndicat Rivières des 4 Vallées (38)	technicienriviere@riv4val.fr	04 74 59 73 08	
Grégoire THEVENET	Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (69)	g.thevenet@smb-beaujolais.fr	04 74 06 41 31	06 86 72 88 94

Les salariés du réseau :

Julien BIGUÉ : julien.bigue@riviererhonealpes.org

Nathalie PERRIN : arra@riviererhonealpes.org

Chloé RENOARD : chloe.renouard@riviererhonealpes.org

Nicolas VALÉ : nicolas.vale@riviererhonealpes.org



LA GEMAPI

DE L'ÉTAT DES LIEUX À

LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE



Contexte

La loi de modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014 attribue au bloc communal la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI).

Cette nouvelle compétence est un enjeu majeur pour préserver les milieux aquatiques à une échelle hydrographique cohérente et pour asseoir la prévention des inondations dans l'aménagement du territoire.

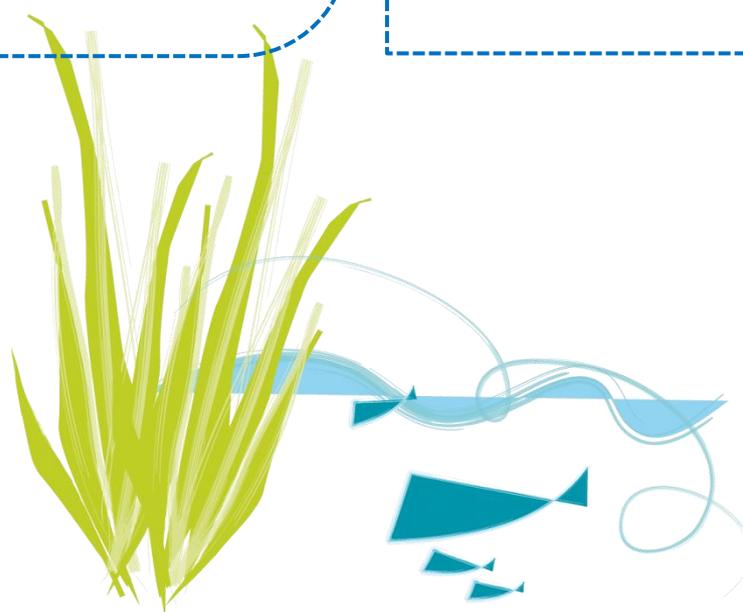
En 2014, l'Association Rivière Rhône Alpes organisait une conférence GEMAPI pour informer les élus sur les évolutions majeures qu'apportait cette nouvelle compétence.

Pour répondre aux besoins de ses adhérents, l'ARRA propose une nouvelle rencontre pour faire le point sur les avancées réglementaires, juridiques et organisationnelles.

De nombreux retours d'expérience viseront à alimenter les réflexions autour de la mise en place de la GEMAPI et permettront d'aborder les nombreuses questions soulevées.

Objectifs

- Faire le point sur les dernières avancées juridiques et réglementaires,
- Clarifier le contenu de la compétence et aborder la question des responsabilités,
- Échanger sur les périmètres pertinents et la gouvernance,
- Apporter des réponses sur la rédaction des statuts des structures de bassin versant et de leurs compétences GEMAPI et hors GEMAPI,
- Tenter de répondre aux questions de financement de la compétence,
- Permettre le débat et analyser les différents points de vue sur l'exercice de cette compétence.



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00 Accueil des participants

Actualité réglementaire et feuille de route institutionnelle

09h30 Le positionnement des services de l'État en lien avec la doctrine de bassin

L'état des lieux, l'actualité réglementaire et les aides des partenaires institutionnels

Gérôme CHARRIER & Lucie MILLON – DREAL

Murielle EXBRAYAT & Yannick PREBAY – Agence de l'eau RMC

10h30 La GEMAPI à l'échelle départementale

Les stratégies en lien avec les services de l'État. Exemple du département du Rhône. Présentation du travail autour des statuts (compétences GEMAPI et hors GEMAPI). Note SDCI pour la structuration de la carte des bassins versants.

Stéphanie BESSON – Agence de l'eau RMC

Marc LEFEVRE – DDT Rhône

La GEMAPI sur le terrain : retours d'expériences de collectivités

11h30 Mise en œuvre de la compétence dans le département de la Drôme

Zoom sur la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes

Julien CHAPIER – Syndicat de l'Herbasse (26), Aline STRACCHI – Syndicat de la Véore (26)

Nathalie LESAFFRE – Conseil Départemental de la Drôme

12h00 Déjeuner

14h00 L'organisation territoriale par l'EPTB Ardèche Claire

Floriane MORENA – Syndicat Mixte Ardèche Claire (07)

La lecture juridique de la GEMAPI et les conséquences dans son application sur le bassin versant de la Durance

Philippe PICON – Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (05)

L'expertise d'un syndicat de rivière

Virginie AUGERAUD – Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (38)

La mise en place de la taxe GEMAPI par une Communauté de Communes

Valérie PETEX & Sébastien DEBOST – Communauté de Communes du Grésivaudan (38)

Analyse et discussions

16h00 Conséquences et mise en perspective de la GEMAPI

Stéphane GHIOTTI – CNRS Laboratoire Acteurs, ressources, territoires dans le développement

17h00 Fin de journée

LISTE DES PARTICIPANTS

	NOM	ORGANISME		VILLE	TEL	MAIL
	Lucie ALVARINAS		74400	CHAMONIX	06 27 36 19 78	lucealvarinas@hotmail.fr
	Julie ANIEL	C2A	74007	ANNECY CEDEX	04 56 49 40 19	janiel@aggl-annecy.fr
	André ARZALIER	CC Hermitage Tourmonais	07300	MAUVES	04 75 08 23 94	f.buisson@ccht.fr
	Virginie AUGERAUD	SMABB	38110	LA TOUR DU PIN	04 74 83 34 55	virginie.augeraud@smabb.fr
	Thomas AVARELLO	CC du Pays de l'Ozon	69360	SAINTE SYMPHORIEN DE L'OZON	04 78 02 93 68	tavarello@pays-ozon.com
	Bruno BACQ		81380	LESCURE D'ALBIGEOIS	06 12 85 36 83	bacq.bruno@hotmail.fr
	Claire BALAY-MARCEL	Agence de l'eau RMC	69363	LYON Cedex 07		claire.balay@eamrc.fr
	Christian BALUFIN	SMIA Aignes - ASA EPA Meyne	84100	ORANGE	04 90 34 04 60	syndicatsmeyne@wanadoo.fr
	Maryse BARTHELEMI	SIGREDA	38450	VIF	04 76 75 16 39	emilie.sigreda@drac-romanche.com
	Véronique BEAUVAIS	CC du lac d'Aiguebelette	73470	NOVALAISE	04 79 28 78 64	ccla@wanadoo.fr
	Luc BELLEVILLE	SHYMBI	38000	GRENOBLE	04 76 00 33 10	luc.belleville@cg38.fr
	Stéphanie BESSON	Agence de l'Eau RM&C	69363	LYON Cedex 07	04 72 76 19 42	stephanie.besson@eamrc.fr
	Julien BIGUE	Rivière Rhône Alpes	38000	GRENOBLE	04 76 48 08 98	julien.bigue@rivererhonealpes.org
	Antoine BLIECQ	SMA du Dessoubre	25120	MAICHE	03 81 64 33 64	abliecq@smix-dessoubre.fr
	Martin BOISSIER	Intermède	38680	ST ANDRÉ EN ROYANS	06 71 17 89 48	mb.intermede@orange.fr
	Yannick BOISSIEUX	SRTC	01400	CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	yannickb.srtc@orange.fr
	Christian BOUCANSAUD	FDPPMA 07	07600	VALS LES BAINS	06 89 82 16 92	christian.boucansaud@peche-ardeche.com
	Magali BOUDEAU	Entre Nièvre et Forêt	58700	PREMERY	06 77 47 25 42	m.boudeau@riveresnievres.fr
	Frédérique BOYER	SM2V	01660	MEZERIAT	04 74 50 26 66	contact@veyle-vivante.com
	Sébastien BRET	CC Pays d'Olliergues	63880	OLLIERGUES	04 73 95 59 31	riveres.doremovenne@wanadoo.fr
	Claudie BRIAND-PONZETTO	CG du Rhône	69483	LYON Cedex 03	04 72 61 28 83	c.briand-ponzetto@rhone.fr
	Gilles BRIERE	CG du Vaucluse	84909	AVIGNON Cedex 09	04 32 40 78 90	gilles.briere@cg84.fr
	Claire BRIVET	SM3A	74800	SAINTE-PIERRE-EN-FAUCIGNY	04 50 25 24 95	cbrivet@sm3a.com
	Perrine BROUST		38660	St Hilaire du Touvet	06 89 17 12 31	chauvin.perrine@gmail.com
	Sophie BRUDER-RENNWALD	Agrotec	38217	VIENNE	04 74 85 18 63	sophie.bruder@educagri.fr
	Guillaume BUGNET	SIAC	74201	THONON LES BAINS	04 50 04 24 24	contrat-rivieres@siac-chablais.fr
	Betty CACHOT	SYRIBT	69592	L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 88	betty.cachot@syribt.fr
	Henri CALTRAN	Communauté Urbaine de Lyon	69399	LYON Cedex 03	04 78 95 89 80	hcaltran@grandlyon.com
	Aurélie CAMPOY	SIGREDA	38450	VIF	04 76 75 16 39	aurelie.campoy@drac-romanche.com
	Rémy CAPPE	CC Pays de Gex	01170	GEX	04 50 42 65 00	rcappe@ccpg.fr
	Laure CARION	C. Agglo. du Pays Viennois	38200	VIENNE	04 27 87 80 26	lcation@viennagglo.fr
	Richard CARRET	DROMARDECHE	26241	SAINTE-VALLIER SUR RHONE	04 75 23 45 65	r.carret@portededromardeche.fr
	Laurence CASSAGNE		38410	VAULNAVEYS-LE-HAUT	06 24 18 14 80	procassagne@gmail.com
	Cyril CAVILLON	SBVA	01150	BLYES	04 74 61 98 21	sbva-ccavillon@orange.fr
	Matthieu CHABANON	SMECRU	74910	BASSY	04 50 20 05 05	matthieu.chabanon@riveres-usses.com
	Marie-Anne CHABERT	Conseil Général de l'Isère	38000	GRENOBLE	04 76 00 36 45	marie-anne.chabert@isere.fr
	Mélina CHALEAT	CAPCA	07003	PRIVAS Cedex	04 75 20 25 17	melina.chaleat@privas-centre-ardeche.fr
	Murielle CHAMPION	SEGAPAL	69120	VAULX EN VELIN	06 88 08 65 38	champion@grand-parc.fr
	Damien CHANTREAU	SICALA	43200	TENCE	04 71 65 49 49	damien.chantreau@sicalahauteloire.org
	Sandrine CHAPELET	Agence de l'eau RMC	13001	MARSEILLE		sandrine.chapelet@eamrc.fr
	Julien CHAPIER	SIABH	26260	ST DONAT SUR HERBASSE	04 75 45 88 32	siabh-chapier@pays-herbasse.com
	Benoit CHAPON	HYDRETTUDES	26300	ROMANS SUR ISÈRE	04 75 45 30 57	benoit.chapon@hydretudes.com
	Robert CHAPOT	CALF	42605	MONTBRISON CEDEX	04 26 54 70 52	agglomeration@loireforez.fr
	Aurélie CHARBONNEL	CEN Savoie	73372	LE BOURGET DU LAC	04 79 25 20 32	a.charbonnel@cen-savoie.org
	Gérôme CHARRIER	DREAL	69453	LYON CEDEX 06	04 26 28 65 80	gerome.charrier@developpement-durable.gouv.fr
	Isabelle CHOUQUET	CG des Hautes Alpes	05000	GAP	04 86 15 35 36	isabelle.chouquet@cg05.fr
	Guillaume CILICI	APTV	73600	MOUTIERS	04 79 24 00 10	guillaume.cilici@tarentaise-vanoise.fr
	Marie CIULLO	Préfecture de l'Isère	38021	GRENOBLE CEDEX 1	04 76 60 48 56	marie.ciullo@isere.gouv.fr
	Virginie COLLOT	DDT Haute Savoie	74998	ANNECY Cedex 09	04 50 33 78 93	virginie.collot@haute-savoie.gouv.fr
	Grégory CORBOZ	SM3A	74800	SAINTE-PIERRE-EN-FAUCIGNY	04 50 25 24 93	gcorboz@sm3a.com
	Cécile COSTE	Agence de l'eau Loire-Bretagne	45063	ORLEANS CEDEX 2	02 38 51 73 73	Cecile.COSTES@eau-loire-bretagne.fr
	Julie COUVE	SYRIBT	69592	L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 88	julie.couve@syribt.fr
	Laurence CROUPI	Bourg en Bresse Agglomération	01008	BOURG EN BRESSE	04 74 24 75 15	laurence.croppi@bourgenbresse-agglomeration.fr

NOM	ORGANISME	VILLE	TEL	MAIL
Caroline CROZET	RIV4VAL	38440 SAINT JEAN DE BOURNAY	04 74 59 73 08	riv4val@orange.fr
Gérard CROZIER	SMRD	26026 VALENCE Cedex 9	04 75 21 85 23	info@smrd.org
Mélanie DAJOUX	FRAPNA Rhône-Alpes	69100 VILLEURBANNE	04 78 85 57 23	melanie.dajoux@frapna.org
Brigitte D'ANIELLO ROSA	SIGR	69700 GIVORS	04 72 49 18 18	bdrosa@ville-givors.fr
Xavier DE VILLELE	SYMLAV	42600 SAVIGNEUX	04 77 58 03 71	xavier.devillele@lionnonduforez.fr
Pauline DEBERES	G2C ingénierie	13770 VENELLES	04 42 54 00 68	p.deberes@altereo.fr
Sébastien DEBOST	CC Grésivaudan	38926 CROLLES Cedex	04 76 08 04 57	bsavineaux@le-gresivaudan.fr
Lucille DELACOUR	SACO	38520 BOURG D'OISANS	04 76 11 20 44	l.delacour@ccoisans.fr
Clémentine DELAGE		38440 SAINT JEAN DE BOURNAY	06 15 28 62 82	delage.clementine@gmail.com
Arnaud DELAJOU	SIFOR	74100 VILLE LA GRAND	04 50 87 13 48	sifor.arnauddelajoud@wanadoo.fr
Alain DELALEUF	DROMARDECHE	26241 SAINT-VALLIER SUR RHONE	04 75 23 45 65	alain.delaleuf@porteededromardeche.fr
Cédric DELERIS	IRH	69970 CHAPONNAY	06 48 31 01 82	cedric.deleris@irh.fr
François DELORME	St-Etienne Métropole	42006 ST ÉTIENNE Cedex 1	04 77 34 53 82	f.delorme@agclo-st-etienne.fr
Virginie DELORME	SDDEA	10012 TROYES	03 25 83 27 14	virginie.delorme@sddea.fr
Agnès DEMARTI	SACO	38520 BOURG D'OISANS	04 76 11 20 44	a.demarti@ccoisans.fr
Daniel DEMMERLE	Associations syndicales de l'Isère	38100 GRENOBLE	04 76 48 82 76	union-as@orange.fr
Audrey DEMORE	OXALIS - CEVE	74960 MEYTHET	07 86 59 94 15	a.demore@ceve-eau.fr
Véronique DESAGHER	ARPE-RRGMA	13591 AIX EN PROVENCE Cedex 3	04 42 90 90 58	v.desagher@arpe-paca.org
Pierre-Briec DESTOMBES	INGETEC	38300 CHATEAUVILLAIN	06 89 43 89 82	ingetec@ingetec.fr
Bertrand DEVILLERS	PNR du Haut-Jura	39310 LAJOUX	03 84 34 12 30	a-s.vincent@parc-haut-jura.fr
Thierry DROIN	CESAME BE	42490 FRAISSES	04 77 10 12 10	cesame.environnement@wanadoo.fr
Anne-Sophie DROUET	SM3A	74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	04 50 25 24 95	asdrouet@sm3a.com
Julien DUCHE	SYMLAV	42600 SAVIGNEUX	04 77 58 03 71	contact@lionnonduforez.fr
Guillaume DUFAUD	Syndicat des Trois Rivières	07430 DAVEZIEUX	04 75 67 66 75	dufaud@3rivers.fr
Julien DUMOUTIER	SMBV Véore	26760 BEAUMONT LÈS VALENCE	04 75 60 11 45	dumoutier.smbw@orange.fr
Jeanne DUPRE LA TOUR	CEN	69390 VOURLES	04 72 31 84 50	jeanne.duprelatour@reseau-cen.org
François-Xavier DUPRESSOIR	SBVR	01340 MONTREVEL EN BRESSE	04 74 25 66 65	sbvr@orange.fr
Cécile EINHORN	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 48 08 98	cecile.einhorn@gmail.com
Franck ETAIX	CC du Canton de Rumilly	74150 RUMILLY	04 50 01 87 00	info@cc-canton-rumilly.fr
Murielle EXBRAYAT	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07	04 72 76 19 22	murielle.exbrayat@eamrc.fr
Coralie EXTRAT	SMAGGA	69530 BRIGNAIS	04 72 31 90 80	cextrat@smagga-syseg.com
Clémentine FAJOLLE	Agence de l'eau RMC	69363 LYON Cedex 07		clementine.faiolle@eamrc.fr
Emmanuelle FAURE	Syndicat du Chassezac	07140 LES VANS	04 75 88 10 65	syndicat.chassezac@orange.fr
Etienne FAUTRAD	SICALA	43000 LE PUY EN VELAY	04 71 04 16 41	etienne.fautrad@sicalahauteloire.org
Pascal FAVEROT	CEN	69390 VOURLES	04 72 31 84 55	pascal.faverot@espaces-naturels.fr
Jean-Louis FAVIER	SBVR	01340 MONTREVEL EN BRESSE	04 74 25 66 65	sbvr@orange.fr
Marie FAYEIN	BURGEAP	38400 ST-MARTIN-D'HERES	04 76 00 75 58	m.favein@burgeap.fr
Pierre FILLATRE	CONTRECHAMP	69001 LYON	06 63 76 41 18	pierrefillatre@contrechamp.info
Richard FONTANIERE	ARTELIA VILLE & TRANSPORT	74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY	06 88 17 17 75	richard.fontanier@arteliagroup.com
Fabien FRACES	Rivières Beaume et Drobie	07230 LABLACHERE	04 75 39 88 17	fabien.fraces@rivers-beaume-drobie.fr
Luc FRANCOIS	St-Etienne Métropole	42006 ST ÉTIENNE Cedex 1	04 77 34 53 82	lucfrancois.lagrandcroix@orange.fr
Gilles FRANÇOIS	C2A	74007 ANNECY CEDEX	04 50 27 16 82	gilles.francois@maire-argonnay.fr
Pierre GADIOLET	SMRPCA	69480 AMBERIEUX D'AZERGUES	04 74 67 06 19	contrat.riviere.azergues@wanadoo.fr
Grégory GARCIA	Gens de Rivière	69530 BRIGNAIS	06 52 26 29 82	gensderiviere69@gmail.com
Géraldine GARNIER	CEN RA	01800 CHARNOZ-SUR-AIN	04 74 34 98 61	geraldine.garnier@espaces-naturels.fr
Anne-Sophie GAUMOND	SMAELT	42110 FEURS	04 77 26 31 44	smaelt@yahoo.fr
Benoît GAUTHIER	I.E.R.	89000 AUXERRE	06 75 63 49 37	benoitgauthier.ier@gmail.com
Anne-Laure GAVOILLE	CG du Rhône	69483 LYON Cedex 03	04 72 61 72 77	anne-laure.gavoille@rhone.fr
Valérie GENERET	SYRIBT	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 85	valerie.generet@syribt.fr
Guy GENET	SIGREDA	38450 VIF	04 76 75 16 39	emiile.sigreda@drac-romanche.com
Robert GENTILI	Conseil Régional Provence	13481 MARSEILLE Cedex 20	04 91 57 53 74	rgentili@regionpaca.fr
Aurélien GESELL	SIVOM d'Ambert	63600 AMBERT	04 73 82 37 81	aurelien.gesell@sivom-ambert.fr
Stéphane GHIOTTI	CNRS	34199 MONTPELLIER Cedex 5	04 67 14 25 20	stephane.ghiotti@univ-montp3.fr
Daniel GILLES	FDPPMA 07	07600 VALS LES BAINS	06 72 98 69 04	gillesdaniel@hotmail.fr
Agathe GIRIN	CC du Pays de Saint Marcellin	38162 SAINT MARCELLIN CEDEX	04 76 38 83 44	agathe.girin@pays-saint-marcellin.fr
Yvan GLENAT	Associations syndicales de l'Isère	38100 GRENOBLE	04 76 48 82 76	union-as@orange.fr
Pascal GONON	SIMA Coise	42330 SAINT GALMIER	04 77 52 54 57	gonon.pascal1965@orange.fr
Jean-Louis GRAPIN	SMBVL	84600 GRILLON	06 76 73 60 55	jean-louis.grapin@smbvl.net
Pascal GRILLET	SMIAC	74540 ALBY SUR CHERAN	04 50 68 26 11	pascal.grillet@cheran.fr
Marjorie GRIMALDI	PNR du Luberon	84400 APT	04 90 04 42 29	marjorie.grimaldi@parcduluberon.fr
Frédéric GRUFFAZ	Eau & Territoires	38100 GRENOBLE	09 72 13 09 71	f.gruffaz@eauterritoires.fr

Journée technique « GEMAPI : de l'état des lieux à la mise en œuvre opérationnelle »

9 novembre 2015 – Lyon (69)

NOM	ORGANISME	VILLE	TEL	MAIL
Gérard GSEIGNER	Syndicat du Chassezac	07140 LES VANS	04 75 88 10 65	syndicat.chassezac@orange.fr
Christophe GUAY	Chambéry métropole	73026 CHAMBERY CEDEX	04 79 71 84 84	christophe.quay@chambery-metropole.fr
Stéphane GUERIN	SAGYRC	69290 GREZIEU LA VARENNE	04 37 22 11 56	s.guerin@sagyrc.fr
Marion GUIBERT	SYRRTA	69550 CUBLIZE	04 74 89 58 07	marion.quibert@svrrta.fr
Yann GUSO	Syndicat du bassin du Serien	21320 MONT-SAINT-JEAN	03 80 64 35 15	technicien.sbserein@gmail.com
Francis HUBERT	Département de l'Ardèche	07007 PRIVAS Cedex	04 75 66 75 65	fhubert@ardeche.fr
Daniel IZOART	SIAC	74201 THONON LES BAINS	04 50 04 24 24	dq@siac-chablais.fr
Renaud JALINOUX	CISALB	73000 CHAMBERY	04 79 70 64 70	renaud.jalinoux@cisalb.fr
Philippe JASSERAND	CG des Hautes Alpes	05008 GAP cedex	04 86 15 35 25	philippe.jasserand@hautes-alpes.fr
Florence JAVION	Agence de l'eau RMC	69363 LYON Cedex 07		florence.javion@eamrc.fr
Bertrand JOLY	PNR Vercors	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 21	bertrand.joly@pnr-vercors.fr
Emeline JOURDAN	OXALIS - CEVE	74960 MEYTHET	07 86 59 74 15	e.jourdan@ceve-eau.fr
Stéphane KIHIL	SM2V	01660 MEZERIAT	04 74 50 26 66	contact@veyle-vivante.com
Pascale KINDIGER	DROMARDECHE	26241 SAINT-VALLIER SUR RHONE	04 75 23 45 65	p.kindiger@portededromardeche.fr
Marlène LACARRERE	CALF	42605 MONTBRISON CEDEX	04 26 54 70 65	marlenelacarrere@loireforez.fr
Jean-Pierre LACOMBE	CC du Canton de Rumilly	74150 RUMILLY	04 50 01 87 00	info@cc-canton-rumilly.fr
René LAPALLUS	SYMISOA	42190 CHARLIEU	04 77 60 97 91	c.dechavanne@symisoa.fr
Sophie LECACHER	SMBVA	73401 UGINE Cedex	04 79 37 34 99	sophie.lecacher@ugine.com
Patrick LECONTE	SMIAC	74540 ALBY SUR CHERAN	04 50 68 26 11	smiac@cheran.com
Marc LEFEVRE	DDT 69	69401 LYON Cedex	04 78 63 11 22	marc.lefevre@rhone.gouv.fr
Anne LEPEU	SM3A	74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	04 50 25 24 93	alepeu@sm3a.com
Nathalie LESAFFRE	CG de la Drôme	26026 VALENCE Cedex 9	04 75 79 26 97	nlesaffre@ladrome.fr
Emilie LEYNAUD	Rhône Cévennes Ingénierie	07200 AUBENAS	04 75 89 97 50	eleynaud@rci-inge.com
Jacques LIONET	DDT 38	38040 GRENOBLE CEDEX 9	04 56 59 42 16	jacques.lionet@isere.gouv.fr
Bruno LOIRE	Région de Bourgogne	21035 DIJON cedex	03 80 44 40 11	bloire@cr-bourgogne.fr
Mathias LOUIS		69570 DARDILLY	06 29 72 35 97	mathias.louis@laposte.net
Hélène LUCZYSZYN	EMA Conseil	38680 RENCUREL	09 79 61 70 84	ema.conseil@orange.fr
Thérèse MAITREHANCHE	DDT de la Savoie	73000 CHAMBERY	04 79 71 72 85	therese.maitrehanche@savoie.gouv.fr
Béatrice MALHERBE	SMVVA	63450 SAINT SATURNIN	04 73 39 04 68	beatrice.malherbe@smwa.fr
Olivier MAURIN	SIVU Guiers SIAGA	38480 PONT DE BEAUVOISIN	04 76 37 26 26	olivier.maurin@guiers-siaga.fr
Marie MAUSSIN	APTV	73600 MOUTIERS	04 79 24 00 10	marie.maussin@tarentaise-vanoise.fr
Henri MEUNIER	SYMILAV	42600 SAVIGNEUX	04 77 58 03 71	contact@lignonduforez.fr
Lucie MILLON	DREAL	69453 LYON CEDEX 06	04 26 28 65 80	lucie.millon@developpement-durable.gouv.fr
Christophe MITTENBUHLER	DDT 07	07006 PRIVAS	04 75 65 50 00	c.mittenbuhler@ardeche.gouv.fr
Vincent MOCELLIN	SRTC	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	stage-chalaronne@orange.fr
Lauren MOINE	Agence Mosaïque Environnement	69100 VILLEURBANNE	04 78 03 18 18	agence@mosaique-environnement.com
Isabelle MOINS	Association France Dignes	38000 GRENOBLE	04 76 48 87 21	isabelle.moins@france-dignes.fr
Floriane MORENA	EPTB Ardèche Claire	07200 VOGÜÉ	04 75 37 82 20	directeur@ardecheclaire.fr
Benoît MOTTET	EDF	69100 VILLEURBANNE	04 72 93 09 72	benoit.mottet@edf.fr
Stéphanie MUGNIER	SM3A	74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	04 50 25 24 93	sduplan@sm3a.com
Olivier NAVARRO	SM Ouvèze Provençale	84340 ENTRECHAUX	04 90 46 09 43	sm.ouveze.provencale@wanadoo.fr
Gilles NICOT	SARL NICOT Ingénieurs Conseils	74650 CHAVANOD	04 50 24 00 91	contact@nicot-ic.com
Julien NIVOOU	SMRD	26026 VALENCE Cedex 9	04 75 21 85 23	j.nivoou@smrd.org
Brice NOIROT		69001 LYON	06 37 36 57 14	brice.noirot@gmail.com
Julien PADET	St-Etienne Métropole	42006 ST ÉTIENNE Cedex 1	04 77 34 53 82	j.padet@agglom-st-etienne.fr
Murielle PAPIRNYK	SIGR	69700 GIVORS	04 72 49 18 18	murielle.papirnyk@ville-givors.fr
Eric PARENT	SCIC ERARE	69470 RANCHAL	04 74 13 02 25	Ep.ideee@outlook.com
François PARET	Charlieu Belmont	42190 CHARLIEU	04 77 69 36 12	francois.paret@charlieubelmont.com
Olivier PELLISSIER	CC Pays de Faverges	74210 FAVERGES	04 50 44 51 05	comcom.faverges@pays-de-faverges.com
Clémentine PERIAL	SRTC	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	stage-srtc@orange.fr
Nathalie PERRIN	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 48 08 98	arra@rivierhonealpes.org
Gilles PETEL	SMVVA	63450 SAINT SATURNIN	04 73 39 04 68	president@smwa.fr
Valérie PETEX	CC Grésivaudan	38926 CROLLES Cedex	04 76 08 04 57	bsavineaux@le-gresivaudan.fr
Catherine PETIT	SEGAPAL	69120 VAULX EN VELIN	06 88 08 65 38	petit@grand-parc.fr
Serge PETIT	SMIAC	74540 ALBY SUR CHERAN	04 50 68 26 11	smiac@cheran.com
Marion PETITPREZ		26130 ST PAUL TROIS CHÂTEAUX	06 98 84 70 70	ml.petitprez@gmail.com
Florent PEZET	SAFEGE	73377 LE BOURGET DU LAC CEDEX	04 79 26 46 00	florent.pezet@safège.fr
Philippe PICON	EPTB Durance	13370 MALLEMORT	04 90 59 48 58	contact@smavd.org
Michel PINHAS	ADIDR	38000 GRENOBLE	04 76 48 87 20	m.pinhas@adisere.fr
Yves PIOT	SIMA Coise	42330 SAINT GALMIER	04 77 52 54 57	y.piot@sima-coise.fr
Géraldine PLESSIS	SIVU Lange Oignin	01460 MONTREAL LA CLUSE	04 74 12 93 68	gbohossian@cc-hautbugey.fr

	NOM	ORGANISME		VILLE	TEL	MAIL
	Paul	POULLET	TGI Grenoble	38000 GRENOBLE	06 72 27 28 40	paul.poullet@free.fr
	Yannick	PREBAY	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07	04 72 76 19 22	murielle.exbrayat@eamrc.fr
	Alice	PROST	SRTC	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	smtc@wanadoo.fr
	Philippe	PRUDHOMME	CC Pays de Faverges	74210 FAVERGES	04 50 44 51 05	comcom.faverges@pays-de-faverges.com
	Gaëtan	QUESNEL	HYDRATEC	69458 LYON CEDEX 6	04 27 85 48 98	quesnel@hydra.setec.fr
	Carole	RAY-BARMAN	DDT de la Drome	26015 VALENCE Cedex	04 81 66 80 00	carole.ray-barman@drome.gouv.fr
	Jean-Pierre	RENEVIER	SIBF	38211 TULLINS	04 76 07 95 84	sibf@wanadoo.fr
	Emmanuel	RENOU	SM3A	74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	04 50 25 24 93	erenou@sm3a.com
	Chloé	RENOUARD	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 48 08 98	chloe.renouard@riviererhonealpes.org
	Elodie	RENOUF	Communauté Urbaine de Lyon	69399 LYON Cedex 03	04 78 95 67 15	erenouf@grandlyon.com
	Freddy	REY	SIBF	38211 TULLINS	5 76 07 95 84	revffredy@orange.fr
	Etienne	REYNAUD	BIOTOPE	69500 BRON	04 37 24 03 02	rhonealpesauvergne@biotope.fr
	Marion	RIBON	CC du Pays de l'Arbresle	69592 L'ARBRESLE	04 74 01 68 90	marion.ribon@paysdelarbresle.fr
	Sophie	ROSAY	DDT de la Savoie	73000 CHAMBÉRY	04 79 71 72 83	sophie.rosay@savoie.gouv.fr
	Cédric	ROSE	SIBF	38210 TULLINS	04 76 07 95 84	sibf@wanadoo.fr
	Christophe	ROSTAING	CC du Bassin d'Annonay	07100 ANNONAY	04 75 69 32 62	christophe.rostaing@annonay-agglo.fr
	Lydie	ROUDIER	CC Hermitage Tournonais	07300 MAUVES	04 75 08 23 94	lroudier@ccht.fr
	Jean-Pierre	ROULET	SIBF	38210 TULLINS	04 76 07 95 84	sibf@wanadoo.fr
	Amandine	ROUX	Marais de Bourgoin-Jallieu	38300 BOURGOIN JALLIEU	06 07 15 38 73	aroux.sim@orange.fr
	Guillaume	SABATIER	RIPARIA	30200 BAGNOLS-SUR-CÈZE	04 66 89 63 52	fk@riparia.fr
	Maud	SALINS	Agence de l'eau RMC	69363 LYON Cedex 07		maud.salins@eamrc.fr
	Nathalie	SAUR	Agence de l'eau RMC	69363 LYON Cedex 07		nathalie.saur@eamrc.fr
	Alix	SAVINE	Conseil Général de l'Isère	38200 VIENNE	04 74 87 93 60	alix.savine@cg38.fr
	Anne-Julie	SCHIPMAN	Ville de Chambéry	73000 CHAMBÉRY	06 77 71 94 33	aischipman@mairie-chambery.fr
	Solene	SENEE	ARTELIA VILLE & TRANSPORT	13322 MARSEILLE CEDEX 16	04 91 17 00 00	solene.senee@arteliagroup.com
	Alain	SICARD	SBVA	01150 BLYES	04 74 61 98 21	cle.basse.vallee.ain@wanadoo.fr
	Laëtitia	SIMONOT	ARTELIA	69425 LYON cedex 03	04 37 65 36 20	lyon-s@arteliagroup.com
	Eve	SIVADE	Agence de l'eau RMC	69363 LYON Cedex 07		eve.sivade@eamrc.fr
	Stéphanie	SPACAGNA	SMAGGA	69530 BRIGNAIS	04 72 31 90 80	sspacagna@smagga-svseq.com
	Aline	STRACCHI	SMBV Véore	26760 BEAUMONT LÈS VALENCE	04 75 60 11 45	stracchi.smbw@orange.fr
	Gilles	STRAPPAZON	CLE Drac et de la Romanche	38450 VIF	04 76 75 16 39	emilie.sigreda@drac-romanche.com
	Régis	TALGUEN	SMIAC	74540 ALBY SUR CHERAN	04 50 68 26 11	rtalguen@si-cheran.com
	Grégoire	THEVENET	SMRB	69220 LANCIE	04 74 06 41 31	g.thevenet@smrb-beaujolais.fr
	Gil	THOMAS	SYMASOL	74550 PERRIGNIER	04 50 72 52 04	ruche.symasol@orange.fr
	Denis	THOUMY	DDT 42	42007 SAINT ETIENNE Cedex 1	04 77 43 80 00	denis.thoumy@loire.gouv.fr
	Emmanuel	TOCHON	Antéa Group	69140 RILLEUX LA PAPE	06 21 39 55 28	emmanuel.tochon@anteagroup.com
	Emma	TORCOL		89116 PRECY SUR VRIN	06 89 71 46 38	torcolemma@gmail.com
	Antonin	TOULAN	SRTC	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	antonint-srtc@orange.fr
	Anne-Gaëlle	TOUMINET	SMVVA	63450 SAINT SATURNIN	04 73 39 04 68	anne-gaelle.touminet@smwa.fr
	Cécile	TOURNIER-RUA	SHYMBI	38000 GRENOBLE	04 76 00 38 64	cecile.tournier-rua@isere.fr
	David	TRAUTMANN	Agence de l'eau RMC	69363 LYON Cedex 07		david.trautmann@eamrc.fr
	Joël	TREMOULET	SMBRC	46103 FIGEAC Cedex	05 65 11 47 65	joel.tremoulet@smbrc.com
	Jean-Pierre	TRIBOULET		38000 GRENOBLE	04 76 87 02 99	jeanpierretriboulet@hotmail.fr
	Jean-Luc	TROUVAT	Société du Canal de Provence	13182 AIX EN PROVENCE	04 42 66 71 17	jean-luc.trouvat@canal-de-provence.com
	Marion	TUCCI	Association France Dignes	38000 GRENOBLE	04 76 48 87 21	marion.tucci@france-dignes.fr
	Nicolas	VALE	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 48 08 98	nicolas.vale@riviererhonealpes.org
	Carolyne	VASSAS	SMIGIBA	05140 ASPRES SUR BUÉCH	09 66 44 21 26	cvassas.smigiba@orange.fr
	Solenne	VERBRUGGHE	CC du Genevois	74166 SAINT JULIEN CEDEX	04 50 95 99 60	sverbrughe@cc-genevois.fr
	Marc	VEROT	Agence de l'eau RMC	69363 LYON Cedex 07		marc.verot@eamrc.fr
	Anne-Sophie	VINCENT	PNR du Haut-Jura	39310 LAJOUX	03 84 34 12 30	a-s.vincent@parc-haut-jura.fr
	Emilie	VINCENT	SIGREDA	38450 VIF	04 76 75 16 39	emilie.sigreda@drac-romanche.com
	Hélène	WATT	FDPMA 07	07600 VALS LES BAINS	04 75 37 09 75	helene.watt@peche-ardeche.com
	Emilie	WICHROFF	Syndicat du Haut-Rhône	73170 YENNE	04 79 36 78 92	e.wichroff@haut-rhone.com
	Hélène	ZOWAL	Agence de l'eau RMC	69363 LYON Cedex 07		helene.zowal@eamrc.fr

Le positionnement des services de l'État en lien avec la doctrine de bassin

Gérôme CHARRIER & Lucie MILLON – DREAL

Murielle EXBRAYAT & Yannick PREBAY – Agence de l'eau RMC



GEMAPI : Actualité nationale et travaux du bassin Rhône-Méditerranée

Gerome CHARRIER
DREAL de bassin Rhône-Méditerranée



Lyon - 9 novembre 2015
Journée GEMAPI - ARRA

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
www.rhone-alpes.overseas.gouv.fr

Contexte national

La compétence GEMAPI, c'est quoi ?

« Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des inondations »

- **Aménagement des bassins versants** → MA + PI
restauration des champs d'expansion des crues, de la morphologie des cours d'eau, de leurs espaces de mobilité... etc.
- **entretien des cours d'eau**, lacs et plans d'eau
- **Entretien et gestion des ouvrages de protection** contre les crues (digues, barrages écrêteurs...)
- **Protection et restauration des milieux aquatiques** : zones humides, continuité des cours d'eau, transit sédimentaires... y compris en l'absence d'enjeux PI
décret EPTB-EPAGE : « ces missions ne sont pas limitées aux opérations intéressant la prévention des inondations »

Contexte national

La loi MAPAM du 27 janvier 2014

- Affecte la compétence GEMAPI au bloc communal (commune et EPCI FP) à partir du **1^{er} janvier 2016** → 2018 (corrigé par la loi NOTRe)
- Crée une « **taxe GEMAPI** » dédiée à la compétence
- Introduit les **EPAGE** (Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux) comme nouvelle structure de gestion à l'échelle des bassins versants
- Crée une « **mission d'appui technique de bassin** » comme instance d'échange entre l'État et les collectivités pour la mise en œuvre pratique de cette compétence.

Actualité nationale

Loi NOTRe

- 1^{er} janvier 2016 → 1^{er} janvier 2018
- Procédure simplifiée de reconnaissance des EPTB/EPAGE
- Les communautés de communes n'ont plus besoin de définir ce qui relève de l'intérêt communautaire
- Supprime la clause de compétence générale des départements, mais conserve leur rôle de solidarité territoriale

Actualité nationale

• Décret « digues » du 12 mai 2015

Digues → systèmes d'endiguement

Classe	Hauteur	Population protégée par le système	Date buttoir de régularisation administrative
A	> 1,5 m	Population > 30 000 personnes	31 décembre 2019
B		3 000 < Population < 30 000	
C		Population < 3 000 personnes	31 décembre 2021

• Décret « EPTB EPAGE » du 20 août 2015

- Compétence GEMAPI = y compris en l'absence d'enjeu inondation
- Périmètre des EPTB et des EPAGE :
 - 1° Cohérence hydrographique, pas d'enclave et 1 seul tenant,
 - 2° Adéquation mission // périmètre
 - 3° Capacités techniques et financières en cohérence avec les enjeux
 - 4° Absence de superposition de 2 EPTB ou de 2 EPAGE

Actualité national

SOCLE et instruction du gouvernement

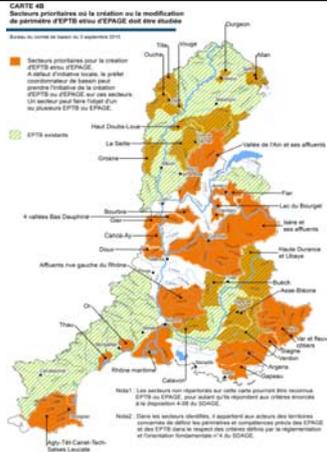
- Suite aux discussions nationales avec l'AMF, l'arrêté de composition des SDAGE devrait être modifié pour leur annexer un SOCLE (schéma d'organisation des compétences locales de l'eau) :
 - « Descriptif de la répartition des compétences dans le domaine de l'eau entre les collectivités et leurs groupements »
 - « des propositions d'évolution des modalités de coopération entre collectivités sur les territoires à enjeux »
- Instruction signée du gouvernement (21/10/2015) :
 - > Demande aux préfets de réaliser une réunion des élus dans chaque départements pour sensibiliser et organiser la réforme.

Contexte Rhône-Méditerranée

Les projets SDAGE et PGRI 2016/2021

Adoptés le 19 sept 2014 par le comité de bassin : principes généraux pour la structuration des territoires

- Gestion de l'eau par BV
- MA + PI
- Des syndicats dont la taille, la capacité financière et technique est adaptée aux enjeux du bv



Contexte Rhône-Méditerranée

Travaux de la mission d'appui technique de bassin

Courriers du préfet de bassin aux EPIC et aux préfets de département

Nécessité de sauvegarder la gestion de l'eau par bassin versant

Nécessité de communiquer et d'informer

Contexte Rhône-Méditerranée

Travaux de la mission d'appui

Tableau des contours de la compétence GEMAPI

1° Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (L211-7 du Code de l'environnement)	Etude et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant (régulation, ralentissement, ressuyage de crues). Exemples : restauration de champs d'expansion des crues, arasement de murets, restauration d'espaces de mobilité du lit d'un cours d'eau, études géomorphologiques.
2° Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau (L211-7 du Code de l'environnement)	Entretien des berges, de la ripisylve et des attérissements : plans pluriannuels, opérations groupées, restauration morphologique de faible ampleur de lit mineur, curage...
5° La défense contre les inondations et contre la mer (L211-7 du Code de l'environnement)	Entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection existants contre les crues et les submersions marines. Etudes et travaux neufs sur l'implantation de nouveaux ouvrages. Définition et régularisation administrative des systèmes d'endiguement. Exemples d'ouvrages concernés : digues, barrages écrêteurs de crues, déversoirs de crues, ouvrages liés aux pontiers... Ne sont pas concernés : - les ouvrages de lutte contre l'érosion du littoral - les ouvrages de correction torrentielle Remarque : La gestion des ouvrages existants peut inclure l'entretien de la végétation sur le côté « cours d'eau » de digues.
6° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées rivulaires (L211-7 du Code de l'environnement)	Opération de renaturation et de restauration de zones humides, cours d'eau ou plans d'eau. Exemples : actions en matière de restauration de la continuité écologique, de transport sédimentaire, de restauration morphologique ou de renaturation de cours d'eau, de restauration de bras morts, de gestion et d'entretien de zones humides (plans de gestion stratégiques, plans pluriannuels...).

Contexte Rhône-Méditerranée

Travaux de la mission d'appui

Doctrine de bassin EPTB / EPAGE

- Principes validés par le comité de bassin (CB) du 22/05/2015
Adoption : prévue au CB du 20 novembre 2015
- Donner un cadre pour accompagner les candidats à la reconnaissance en tant qu'EPTB et EPAGE et émettre les avis du Comité de bassin et de l'État, selon des critères partagés,
- Critères adoptés (CB et Mission d'appui) :
 - Missions attendues des EPTB/EPAGE
 - EPAGE = MA + PI exhaustif sur tout le territoire
 - Taille minimale : un sous-bassin versant du SDAGE
 - Structures solides : Capacités techniques/financières adaptées aux enjeux prioritaires (prospective financière à 3 ans + organigramme prévisionnel de la structure)
 - Constitution des dossiers de candidatures

Contexte Rhône-Méditerranée

Travaux de la mission d'appui (réunion du 9/04/2015)

- . Constitution des inventaires des ouvrages et cours d'eau (prévus par le décret)
→ disponibles sur demande des collectivités auprès des DDT

- . Inquiétudes fortes concernant la disparition de la clause de compétence générale des départements

→ Courrier à l'attention de Ségolène Royal



Merci de votre attention

Plus d'information sur...

www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/gemapi/

QUELS OUTILS FINANCIERS ?

EXBRAYAT Murielle
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

MILLON Lucie
DREAL Rhône-Alpes

Journée ARRA
du 9 novembre 2015

Les financements de l'État



Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit Fonds Barnier, mobilisable pour la réalisation de la mission n°5 L211-7 CE « *Défense contre les inondations et contre la mer* » dans les cas suivants (**Ligne ETECT**) :

❖ La réalisation de cette mission s'inscrit dans une **démarche d'ensemble PAPI/PSR** (circulaire du 12 mai 2011)

Taux de financement :

- ⊙ 50 % études
- ⊙ 50 % travaux, ouvrages ou équipement de prévention
- ⊙ 40 % travaux, ouvrages ou équipement de protection

⚠ **Conditions:**

- ⊙ Communes bénéficiaires couvertes par un PPRN
- ⊙ Les études s'inscrivent dans la perspective d'opération d'investissement en travaux
- ⊙ La pertinence économique de l'action doit être démontrée

Les financements de l'État (Perspectives)

❖ **Études préfiguratrices de la compétence GEMAPI** (structuration de la gouvernance)

Taux de financement : 50 %

⚠ **Conditions : Communes bénéficiaires couvertes par un PPRN**

❖ **Études pour la mise en conformité des systèmes d'endiguement** (diagnostic et EDD)

Projet de loi de finance

Taux de financement : jusqu'à 80 %

⚠ **Conditions : Communes bénéficiaires couvertes par un PPRN**

agence de l'eau
Rhône-Méditerranée
Corse

Les financements de l'agence de l'eau RMC

GEMAPI : l'importance de la structuration territoriale

- Un taux d'aide de 50 à 80 % pour les études préfiguratrices de la compétence GEMAPI
- L'appui à la gouvernance pour l'émergence de nouvelles structures (EPTB, EPAGE) + évolution de la compétence des structures existantes



- 4 conditions de l'agence :
 - ✓ Etudier l'exercice complet des compétences GEMA et PI
 - ✓ Prendre en compte les actions du programme de mesures du SDAGE
 - ✓ Analyser l'exercice des compétences à l'échelle du bassin versant
 - ✓ Associer au comité de pilotage : EPCI, syndicats concernés + services de l'Etat et agence

agence de l'eau
Rhône-Méditerranée
Corse

Les financements de l'agence de l'eau RMC

Sur la durée du 10^{ème} Programme de l'Agence :

- Etudes de connaissance : élaboration de plans de gestion sédimentaire, définition de programmes de restauration des milieux aquatiques & lutte contre les inondations
- Travaux avec synergie inondations et milieux aquatiques : restauration des champs naturels d'expansion de crue, traitement des atterrissements pour une remobilisation des matériaux,....

Jusqu'au 31 mars 2016



50% d'aide

jusqu' à 80 % d'aide

➔ APPEL A PROJETS GEMAPI élaboré en lien avec la DREAL

agence de l'eau
Rhône-Méditerranée
Corse

L'appel à projets
Renaturer les rivières et lutter contre les inondations à l'heure de la GEMAPI

➔ - inciter et accompagner les collectivités locales /GEMAPI
- constituer un réseau de sites exemplaires en RMC

Projets attendus

- Double objectif de restauration physique des milieux aquatiques et de prévention des risques d'inondation
- Projets ambitieux et novateurs, élaborés à l'échelle du bassin versant

Bénéficiaires prioritaires :

- Les syndicats de bassin versants
- Les EPCI à fiscalité propre

Une enveloppe bassin de 25M€

Les financements de l'agence de l'eau RMC

L'appel à projets
Renaturer les rivières et lutter contre les inondations
à l'heure de la GEMAPI

Le calendrier et la méthode de sélection

- sélection des projets d'avril à juin 2016 par l'agence avec avis DREAL et DDT)
- choix fonction du niveau d'ambition des projets, de sa localisation (territoire prioritaire) dans le souci d'une répartition territoriale équilibrée au niveau du bassin.
- décisions de financement à partir d'octobre 2016



www.eaurmc.fr/aapgemapi

Les financements de l'agence de l'eau RMC



L'appel à projets
Renaturer les rivières et lutter contre les inondations
à l'heure de la GEMAPI

Les actions financées

- **des travaux**
 - de ralentissement des écoulements
 - de décloisonnement des cours d'eau
 - de remobilisation des capacités de rétention des écoulements
- **des études globales** à l'échelle du bassin versant intégrant les enjeux morphologiques, hydrauliques et hydrologiques
- **des études préalables aux travaux**, conformément aux enjeux identifiés suite à une étude globale déjà menée :
 - la reconquête et la revitalisation des cours d'eau en milieu urbain à risque d'inondation
 - les zones d'expansions des crues mobilisables à l'échelle du bassin versant

Les financements de l'agence de l'eau RMC

Des financements publics cohérents pour
soutenir cette nouvelle gestion des rivières

3 situations



Un projet « inondations »
Aides État dans un PAPI
 - 40 % pour travaux de protection (type digues)
 - 50 % pour travaux de prévention (type champs d'expansion)



Un projet mixte (inondation & milieux aquatiques)
Aides de l'Etat et de l'Agence à croiser entre PAPI et contrats de milieux pour optimiser les financements



Un projet de restauration des milieux aquatiques
Aides de l'agence 50 %



Association Rivière
Rhône Alpes

La GEMAPI à l'échelle départementale

Stéphanie BESSON – Agence de l'eau RMC

Marc LEFEVRE – DDT du Rhône



Stratégie régionale de déploiement de la GEMAPI

Partagée par les services de l'Etat

Stéphanie BESSON – Agence de l'Eau RMC

09 Novembre 2015



1. Eléments de contexte

Avant la loi NOTRe

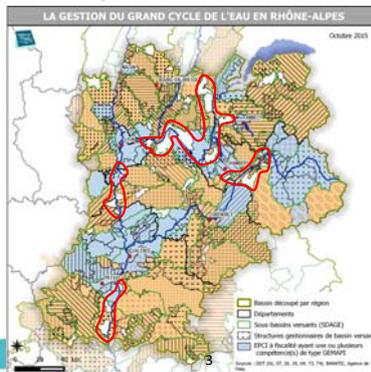
- Etude ARRA sur la « structuration des gestionnaires de l'eau en Rhône-Alpes », conduite en 2012
 - > a permis d'identifier 88 gestionnaires actifs des milieux aquatiques en Rhône-Alpes, dont 47 syndicats mixtes, 21 syndicats intercommunaux et 20 EPCI, ainsi que les compétences qu'ils exercent
 - > pas de cartographie régionale réalisée
- Création d'un groupe de travail régional GEMAPI à l'automne 2014 (DREAL RA, Agence Eau, ARRA et 2 DDT volontaires)
- Proposition finale d'une méthodologie pour recenser les structures et clarifier leurs compétences, adressée par la DREAL RA aux DDT en mars 2015
- Accueil d'une stagiaire à l'Agence de l'Eau RMC pour 6 mois en avril 2015, Clémentine FAJOLLE, prolongée en CDD jusque fin 2015



1. Eléments de contexte

Situation générale en Rhône-Alpes

- Une majorité de syndicats, historiquement ancrés autour de la compétence GEMA
 - > 98 structures dont 39 SI, 43 SMF et 16 SMO
- Quelques EPCI actives, souvent aux bonnes échelles hydrographiques
 - > 41 EPCI à FP soit 23 % du total en RA côté RM
- Deux départements et deux PNR investis dans le portage direct de démarches de gestion (SAGE, contrat de rivière/nappe)
- Peu de secteurs orphelins : axe Rhône essentiellement (fleuve et petits affluents)



2. Elaboration d'une stratégie GEMAPI partagée

Objectifs initiaux

- Aboutir fin 2015 à feuille de route GEMAPI commune en Rhône-Alpes, pour garantir la cohérence d'action de l'ensemble des services de l'Etat et de ses établissements publics
- Principes généraux : gestion par bassin versant, exercice conjoint GEMA et PI, rationalisation des structures pour les adapter aux enjeux sur le plan technique, administratif et financier
- Travail à l'échelle départementale, avec un échelonnement jusqu'à fin 2015, associant l'Agence de l'Eau, la DDT, la DREAL RA, ainsi que la préfecture pour validation finale

4



2. Elaboration d'une stratégie GEMAPI partagée

Objectifs révisés suite à la loi NOTRe

- Calendriers dissociés : la stratégie de déploiement de la GEMAPI doit s'appuyer sur les SDCI 2016
 - > néanmoins les SDCI 2016 doivent intégrer les principes généraux de la GEMAPI : approche BV et gestion conjointe GEMA + PI
- Réunion de concertation locale GEMAPI sous l'égide des préfets de département à conduire au 2^{ème} semestre 2016
- Maintien de l'établissement d'ici fin 2015 de stratégies départementales GEMAPI partagées au plan technique, qu'il conviendra de réviser au 2^{ème} semestre 2016 suite à la validation des SDCI, pour validation préfectorale finale (la méthode restant à la discrétion de chaque préfet)

5



3. Méthodologie d'élaboration

La récupération des données

- Le périmètre des structures
- Les compétences des structures pré-remplies

A la charge des DDT, avec l'aide de l'Agence si besoin

Données récupérées à ce jour	01	07	26	38	69	73	74
SIG	X	X	X	X	X	X	X
Compétences	X	X	X	X	X	X	

- Les outils de gestion en Rhône-Alpes
 - Carte des contrats de milieux/thématiques et SAGE
 - Carte des TRI et des PAPI

6



3. Méthodologie d'élaboration

L'analyse départementale

- **Croisement des informations disponibles :**
 - Carte du périmètre des structures et des EPCI-FP actuelles, ainsi que des sous BV
 - Compétences exercées
 - Outils de gestion en cours (contrats, SAGE, PAPI)
 - Programme de mesures 2016-2021 pour l'aspect « GEMA »
 - PGRI pour l'aspect « PI »
- Identification de zones « orphelines » et de zones « complexes »
- Construction de scénarios en interne Agence, avec l'association de la DREAL RA (services Milieux et Risques)
- Réunion de concertation avec la DDT, la DREAL RA, la préfecture si disponible, et l'Agence pour finaliser la cartographie cible (stratégie)
- Réunion avec les structures locales/EPCI-FP concernées relevant de la compétence des préfectures



7

4. Les résultats

La carte cible départementale

- Carte départementale identifiant les territoires où :

- La mise en place d'un EPTB/EPAGE est prioritaire (OF4 du SDAGE)
- Une rationalisation de la structuration est nécessaire
- La structuration actuelle est satisfaisante, à la condition de faire évoluer le périmètre et/ou les compétences vers GEMA + PI
- Il n'y a pas besoin de structure (l'EPCI-FP est suffisant)

A court terme (2018)

A moyen/long terme (2021)

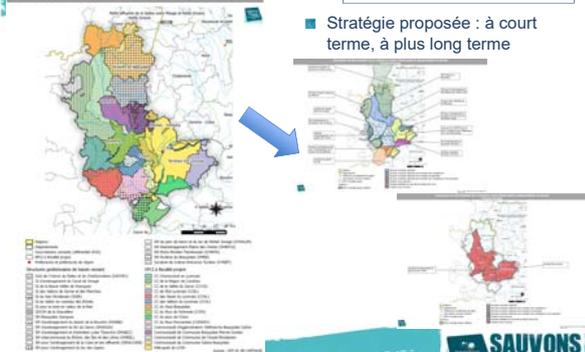


8

Structuration actuelle

Exemple Département du Rhône

- Stratégie proposée : à court terme, à plus long terme



9

4. Les résultats

Le calendrier

Département	Analyse interne Agence	Concertation services Etat	Consultation parallèle EPCI/structures
01	02 juillet	25 août	Avril et 8 septembre
38	27 août	3 novembre / autre date par suite	/
73	03 septembre	A venir en novembre	18 septembre
69	Réalisée par DDT	8 septembre	Entretiens multiples
07	01 octobre	A venir en novembre	/
26	Octobre	A venir en novembre	Entretiens multiples
74	06 novembre	Fin novembre	/

10



5. Suites à donner

Une appropriation départementale

- Point de départ au 2^{ème} semestre 2015 pour une démarche commune et homogène en Rhône-Alpes, avec une réflexion transversale sur les grands axes (Rhône, Ain et Isère), ainsi que pour les BV interdépartementaux/régionaux
- Les services de l'Etat, à l'échelle départementale, s'appuieront sur ce premier travail pour **déployer cette stratégie localement aux côtés des structures et collectivités d'ici mi-2016**
- Mise à jour à réaliser mi-2016 suite à la validation des SDCI et aux réunions de concertation locale sous l'égide des préfetures

11



Élaboration d'un schéma départemental GEMAPI dans le Rhône

1/ Etat des lieux des bassins versants, des EPCI-FP et des syndicats de gestion de l'eau

- Le département est divisé en 17 bassins versants principaux :
- 9 bassins versants départementaux
- 8 bassins versants interdépartementaux
- Intercommunalités (EPCI-FP)
- Une couverture complète du département par des EPCI-FP (mais tous situés sur plusieurs BV=> pas de changement avec la proposition de SDCI 2016)



Élaboration d'un schéma départemental GEMAPI dans le Rhône

Structures de gestion de l'eau

- Un EPTB (Saône Doubs)
- Une couverture quasi-complète du département par des structures de bassin versant de type syndicat mixte (10 syndicats sur 20 syndicats compétents en gestion de l'eau)
- Des structures fondées sur des territoires et des compétences spécifiques (Rhône et affluents de la Saône)
- Compétence maître d'ouvrage de type GEMAPI
- Portage de contrats de rivières



Syndicats de Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Compétences relevant de GEMAPI



Élaboration d'un schéma départemental GEMAPI dans le Rhône

2/Principes retenus dans la proposition de structuration administrative

- **Pérenniser et renforcer** la gestion de l'eau et des risques par **bassin versant** : => s'appuyer sur la couverture existante des territoires, maintenir et conforter les groupements de collectivités qui exercent des compétences relevant de GEMAPI
 - **Promouvoir la gestion conjointe MA + PI**
 - **Couvrir** le territoire par des structures de GEMAPI
 - **Rationaliser les structures de gestion** lorsque cela est nécessaire et réduire le nombre de structures
- => **objectifs en adéquation avec ceux du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)**

Orientations de structuration administrative de la gestion de l'eau

- Maintenir et développer les structures de gestion de l'eau à l'échelle des BV principaux
- Harmoniser les compétences entre EPCI-FP et syndicat de bassin versant
- Promouvoir des compétences adaptées à une gestion de l'eau à l'échelle d'un BV (missions GEMAPI + hors GEMAPI, L211-7)
- Engager une démarche de réflexion sur les territoires en déficit de gouvernance (est lyonnais et sud du département)



Les missions relatives à une gestion globale et intégrée de l'eau à l'échelle de bassin versant

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (1°)
- Entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau (2°)
- Défense contre les inondations (5°)
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides (8°)
- Maîtrise des eaux pluviales (4°)
- Maîtrise des eaux de ruissellement et lutte érosion des sols (4°)
- Lutte pollution (6°)
- Protection eaux superficielles et souterraines (7°)
- Aménagements, entretien d'ouvrages hydrauliques existants (10°)
- Dispositifs de surveillance (11°)
- Animation et concertation (12°)



Gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant

Élaboration d'un schéma départemental GEMAPI dans le Rhône

♣ Syndicats de gestion de l'eau:

- 12 structures à conforter (dont 9 sur bassin versant)
- 2 structures à faire évoluer par retrait de la compétence hydraulique
- 1 structure à faire évoluer en EPAGE
- plusieurs structures dont la dissolution peut être envisagée

♣ EPCI-FP

- Adhésion des EPCI-FP aux structures de bassin versant
- Plusieurs scénarios pour la métropole et la CC de la Région de Condrieu

♣ Territoire en déficit de gouvernance

- Rationalisation préconisée de la gouvernance sur le territoire de l'est lyonnais en lien avec l'ensemble des acteurs
- Nécessité d'une structure de gouvernance sur le BV de l'Ozon



=> Propositions d'orientations de structuration administrative de gestion de l'eau adressées au Préfet du Rhône en date du 17 avril 2015

La mise en œuvre de GEMAPI dans le Rhône

Niveau départemental

- Réunion d'information avec les syndicats de bassins versants, les EPCI-FP, les services préfectoraux, la métropole, l'AMR, les DDT limitrophes
- Etat des lieux des structures de gestion de l'eau et cartographie correspondante
- Note DDT au préfet du 17/04/2015 sur la structuration administrative de GEMAPI
- Groupe de travail avec les chargés de missions des SBV (organisation, impact évolutions réglementaires, projet de statuts-type, impact métropole)
- Lancement d'une réflexion d'une faisabilité d'une structure de gouvernance sur le bassin versant de l'Ozon

La mise en œuvre de GEMAPI dans le Rhône

Suite de la mise en œuvre au niveau départemental

- Reprise des démarches de mise en œuvre de GEMAPI en avril 2016 après l'adoption du SDCI (échanges avec les structures, groupe de travail chargé de mission...)
- Accompagnement des collectivités par la DDT et la Préfecture :
 - ✓ informer et accompagner les EPCI-FP, les syndicats de bassins versants des orientations retenues
 - ✓ coordonner la mise en œuvre de GEMAPI avec les départements limitrophes



Association Rivière
Rhône Alpes

Mise en œuvre de la compétence dans le département de la Drôme

Julien CHAPIER – Syndicat de l'Herbasse

Aline STRACCHI – Syndicat de la Véore

Nathalie LESAFFRE – Conseil Départemental de la Drôme



1



Mise en œuvre de la compétence GEMAPI dans le département de la Drôme
Zoom sur le territoire de la CA Valence Romans Sud Rhône Alpes

9 novembre 2015



2

Mise en œuvre dans le département Drôme

Conseil Départemental acteur « groupe Rivières 26 »

- Partenaire des démarches Bassins versants avec les gestionnaires cours d'eau, DDT & CD 38 84 05 07
- Interface non institutionnelle au sein du « groupe rivière 26 »
 - 2015 Organisation logistique de 2 journées sur la GEMAPI avec participation groupée à la web conférence nationale du réseau « Ideal Connaissances »

3

Mise en œuvre dans le département Drôme

- **11 «bassins versants», des structures porteuses engagées**
 - ✓ tout ou partie de la compétence GEMAPI,
 - ✓ démarches interdépartementales hors plaine valentinoise & territoires orphelins rive gauche du Rhône
- ➔ **Principales questions du « groupe rivières26 »**
 - ✓ Gouvernance mise en place, prise de compétence EPCI avec une couverture territoriale majoritaire
 - ✓ Compétences non homogènes des différentes structures gestionnaires ; Problématique gestion hydraulique (responsabilités, enjeux financiers...)



Mise en œuvre dans le département Drôme

La situation proposée par le SDCI 26

SDCI 26/38/07/84/05 soumis à consultation au 31/03/2016

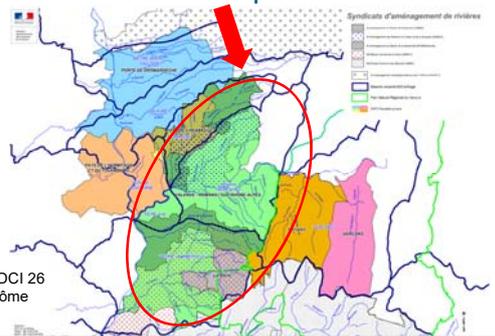
→ Proposition de structuration départementale pour la GEMAPI (SDCI 26)

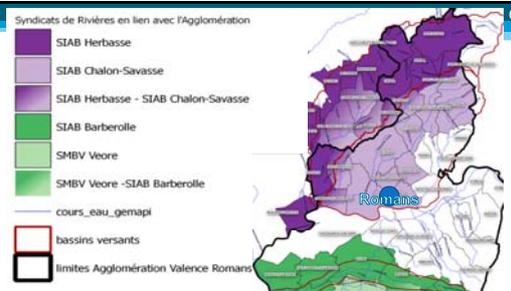
Nord Drôme → EPCI-FP

Sud Drôme → Syndicats de Rivières

→ Zoom dans la plaine valentinoise : évolution des collectivités & extension du territoire Agglomération

Zoom sur le territoire de la CA Valence Romans Sud Rhône Alpes





Gestionnaires actuels :

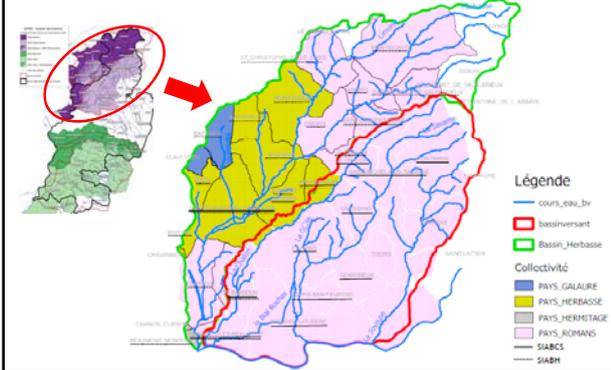
- 4 syndicats de rivière
- Agglo
- des CE non gérés

Zoom sur le territoire de la CA VRSRA

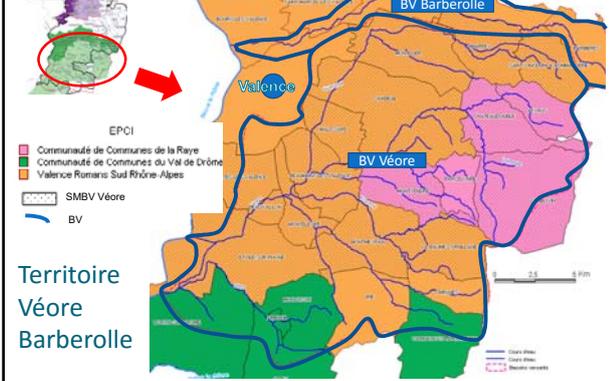
Plusieurs syndicats... autant de situations particulières

Syndicats de rivière	Herbasse	Chalon Savasse	Véore	Barberolle
Forme juridique	syndicat mixte	syndicat mixte	syndicat mixte	syndicat intercommunal
Bassin versant (km ²)	200	108	380	40
Population (hab.)	11 000		53 000	96 000
Linéaire de CE (km)	100 + 90	82	150 + 160	60
Compétences GEMA		X	X	X
PI	X	X	X	X
Procédures contractuelles				
PAPI	X			X
Contrat de Rivières	X	X		
Contrat Vert et Bleu				X

Territoire Herbasse & Joyeuse, Chalon, Savasse



Territoire Véore Barberolle



Zoom sur le territoire de la CA VRSRA

Concertation engagée dès 2014 : pourquoi ?

- **Une situation favorable pour avancer :**
 - ✓ Structuration par BV effective depuis années 60/70 avec cohérence amont- aval
 - ✓ Compétence complète (études et travaux) donnée aux syndicats de rivière
 - ✓ Soutien départemental aux structures en place
- **Une « urgence » administrative** = retrait automatique des communes des syndicats de rivière lors de prise de compétence GEMAPI par l'agglomération au 1^{er} janvier 2016 selon loi MAPTAM (≠ des Communautés de communes = représentation - substitution)

Zoom sur le territoire de la CA VRSRA

Concertation engagée : comment ?

- Réflexion technique sur l'intégration de la GEMAPI dans l'organisation du service DL Environnement de l'agglomération nouvellement créée dès janvier 2014
- Mise en place d'un groupe de travail avec présidents des 4 syndicats de rivière + agglomération depuis octobre 2014
=> 5 réunions politiques accompagnées des techniciens
- Concertation de chaque syndicat avec les autres EPCI concernés
- Réunions agglomération/syndicat/autres EPCI par BV

Zoom sur le territoire de la CA VRSRA

Objet des réunions du groupe de travail GEMAPI :

- Prise de connaissance, fiche d'identité de chaque structure
- Scenarios possibles d'organisation territoriale
- Investissements envisagés sur deux mandats 2014-2026 sur les différents BV + priorisation
- Gouvernance
- Articulation des procédures contractuelles et comités riv.
- Réflexion sur des points particuliers (ex : lacs et canaux)
- Répercussions locales de la loi NOTRe (*report échéance 2018*) et SDCI

Zoom sur le territoire de la CA VRSRA

4 scénarios envisagés :

- Maintien des syndicats de rivière
- Régie par l'agglomération + convention autres EPCI
- EPAGE sur l'ensemble du territoire
- EPAGE Véore Barberolle et Régie sur les autres BV

⇒ décision de l'exécutif de l'agglomération en mai 2015 = courrier aux syndicats en juin 2015 indiquant le scénario retenu : la régie

⇒ proposition de SDCI d'oct. 2015 : dissolution des syndicats de rivière

Zoom sur le territoire de la CA VRSRA

Les raisons de ce choix par VRSRA :

- Mutualisation de moyens humains et matériels
- Evolution du SDCI (diminution du nb de syndicats)
- Souhait de développer une politique GEMAPI cohérente à l'échelle de l'agglomération
- Articulation nécessaire avec les actions menées par l'agglomération sur la ressource en eau

Zoom sur le territoire de la CA VRSRA

La gouvernance proposée :

- 2 unités territoriales :
 - ✓ Isère → Herbasse - Chalon/Savasse/Joyeuse - Charlieu/Besset
 - ✓ Rhône → Véore / Barberolle
 - Des commissions géographiques par bassin versant
- ⇒ Gouvernance locale pilotée par BV
- Conférence des présidents de commission

Zoom sur le territoire de la CA Valence Romans Sud Rhône Alpes

Demain... en 2016 :

- Élargissement de la compétence GEMAPI de l'agglomération à toutes les communes au 1^{er} janvier 2016 (hors canaux)
- Dissolution de fait du syndicat de la Barberolle et création de la 1^{ère} commission géographique
- Pour les autres syndicats = dans la continuité du travail mené depuis 2014 phase de transition avec travail technique et administratif pour amorcer 2017

Territoire Valence Romans Sud Rhône Alpes



L'organisation territoriale par l'EPTB Ardèche Claire

Floriane MORENA – Syndicat Mixte Ardèche Claire (07)



9 novembre 2015 – journée technique ARRA
La GEMAPI, de l'état des lieux à la mise en œuvre opérationnelle

L'organisation territoriale par l'EPTB Ardèche

- Introduction :
bassin versant
découpage administratif
gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI :
démarche d'information et de concertation
- Etat d'avancement des réflexions :
objectifs partagés par les élus
points de discussion : atouts / difficultés
- Suites à venir

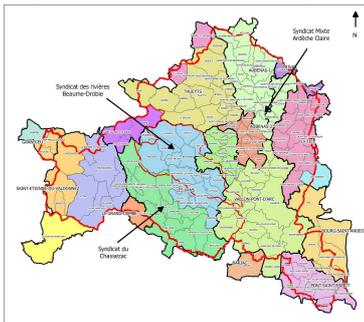


Introduction : bassin versant et découpage administratif



UN TERRITOIRE DE BIODIVERSITE REMARQUABLE

- Riche d'une histoire autour de la rivière :
dès les hommes préhistoriques (- 36000 ans : grotte ornée du Pont d'Arc)
puis 1^{er} contrat de rivière signé en 1984
- Aujourd'hui doté de nombreux outils :
SAGE, PAPI, CRIV, N2000, ENS, PNR, Réserve Naturelle...



- Surface = 2430 km²
- Population =
104 000 hab permanents
x 2,5 en été
- Découpage administratif :
 - 158 communes
 - 20 communautés de communes ou d'agglomération
 - 3 départements (16 cantons)
 - 2 régions



GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES PAR 3 SYNDICATS DE RIVIERE



1 400 km²
31 communes, 7 EPCI
80 429 habitants

15 agents

Label EPTB (2 430 km²)

Actions :

- contrat de rivière
- sensibilisation
- Natura2000-ENS
- mission eau et santé
- SAGE*
- PAPI*



250 km²
17 communes, 1 EPCI
6 639 habitants

3 agents

+ 3 (équipe verte)

Actions :

- contrat de rivière
- sensibilisation
- Natura2000-ENS

- SPANC



750 km²
35 communes, 0 EPCI
12 536 habitants

3 agents

Actions :

- contrat de rivière
- sensibilisation



*sur le périmètre EPTB

GEMAPI : démarche d'information et de concertation

2014

- **Essentiellement décodages législatif et technique par les services**
Divers réseaux de travail : ARRA, AFEPTB, Comité départemental de l'Eau du Gard...
Puis mise en place de la mission d'appui technique sur RMC

- **1ère information/sensibilisation des élus de l'EPTB et de la CLE**
+ réponses aux sollicitations directes de certains EPCI :
GEMAPI : grands principes, ce que ça comprend ou pas, les moyens, ce que ça change (responsabilités, organisation...), rappel des objectifs européens (bon état des eaux et inondation) et du SDAGE

- **Peu d'implication des services de l'Etat (ni DDT, ni Préfecture)**
Uniquement à l'été 2014 : 1 courrier d'information de la Sous Préfecture pour les EPCI (ne couvrant pas tout le BV)



GEMAPI : démarche d'information et de concertation

2015

- **L'échéance 2016 approchant : lancement de la concertation politique**
Entre les 3 syndicats de rivière
Avec les élus locaux : EPCI, départements, élus de la CLE

- **Mars 2015 : 1ère invitation des élus concernés, à l'échelle du BV pour information et recueil des 1ers avis sur future gestion de l'eau**
Puis rencontres individuelles des EPCI (principalement ceux qui aujourd'hui n'adhèrent pas aux Syndicats)

- **Octobre 2015 (report à 2018 actée par loi NOTRe votée durant l'été) : 2ème invitation des élus concernés + services de l'Etat + Agence de l'Eau : présentation de scénarios**
Lien avec les nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale : calendrier + structuration selon périmètres des EPCI
(Nota : la dissolution d'1 des 3 Syndicats pourra être obligée car quasiment à l'échelle de la Com Com Beaume-Drobie)

- **Forte pression mise à l'EPTB par l'Agence de l'Eau qui conditionne ses aides à une structuration efficace pour la mise en œuvre des actions sur tout le bassin versant**



OBJECTIFS PARTAGES

- Clarifier les rôles et actions menées : volonté d'anticipation
- Impliquer tous les acteurs :
actuels (Syndicats de rivière, partenaires techniques et financiers, CLE)
et nouveaux (notamment EPCI sur BV Chassezac et Beaume-Drobie)
- Préserver la gestion de l'eau à l'échelle des BASSINS VERSANTS
(par transfert de compétence aux Syndicats existants/adaptés)
- Renforcer les SOLIDARITES (amont/aval, urbain/rural)
et les MUTUALISATIONS (technique, administrative, financière)
- Maintenir une PROXIMITE (technique et gouvernance) sur l'ensemble
du territoire



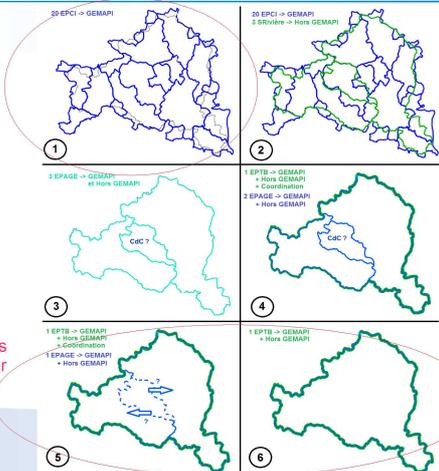
COMPETENCES

- Ne pas dissocier les actions GEMAPI
issues de 4 items de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :
des autres actions de gestion de l'eau, notamment :
 - coordination et animation
 - connaissance, surveillance, suivi (quantité, qualité...)
 - gestion globale de la ressource en eau
- = ce qui se fait actuellement au sein des Syndicats de rivière
mais la notion d'INTERET GENERAL devra être précisée
(Nota : il n'y a pas d'ouvrages hydrauliques/digues sur le BV)
- + questions sur l'articulation avec les actions liées à la biodiversité
- Veiller à la cohérence entre :
 - EPCI d'un même bassin versant
 - entre bassins versants (pour les EPCI à cheval sur plusieurs
bassins versants et Syndicats-EPTB)



SCENARIOS DE STRUCTURATION POSSIBLES

Perte de la gestion
par bassin versant



**PROJETS DE SDCI :
MODIFICATIONS IMPORTANTES DES PERIMETRES DES EPCI**

Passage de 20 à 11 communautés de communes ou agglomération (dont 5 très en marge du BV)

= 6 nouvelles structures interloctrices dont 1 à cheval sur les 3 principaux sous bassins versants (Ardèche, Beaume-Drobie, Chassezac)



Incidences nettes sur :
- la gouvernance de l'eau
- le calendrier :

31/03/2016 = validation des SDCI
31/12/2016 = mise en œuvre des SDCI, avec validation des périmètres définitifs
1^{er}/01/2018 = date limite pour mise en œuvre de GEMAPI



POINTS DE DISCUSSION

Atouts	Difficultés
Territoire déjà structuré autour de Syndicats de rivières (1984)	Syndicat du Chassezac créé plus récemment (2009)
Membres des Syndicats : communes ou EPCI (et non dpts/régions) mais Ardèche = EPCI majoritairement, Beaume-Drobie, Chassezac=communes	
Financement : inquiétudes sur les futures implications des départements et régions	
	Harmonisation : - actions - organisation/fonctionnement - budgétaire
Volonté politique : certains élus veulent aller vite et ne pas multiplier les étapes de réforme	Volonté politique : certains élus craignent l'évolution vers de grosses structures (EPCI, Syndicats)
Cohérence des périmètres EPTB et membres statutaires	



- Faire intégrer dans les 3 SDCI les orientations/propositions de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants en adaptant les Syndicats - EPTB existants

- Travail de prospectives :
Financières
Organisationnelles : technique/administrative + politique

- Poursuite du processus d'appropriation politique en lien avec les évolutions des communautés de communes

- Travail juridique pour préparer la nouvelle organisation de gestion de l'eau et des milieux aquatiques :
définition précise des compétences (notion d'intérêt général) et des responsabilités, délibérations concordantes EPCI/Syndicats, statuts...



La lecture juridique de la GEMAPI et les conséquences dans son application sur le bassin versant de la Durance

Philippe PICON – Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance



Une lecture juridique de la GEMAPI et son application sur le bassin versant de la Durance

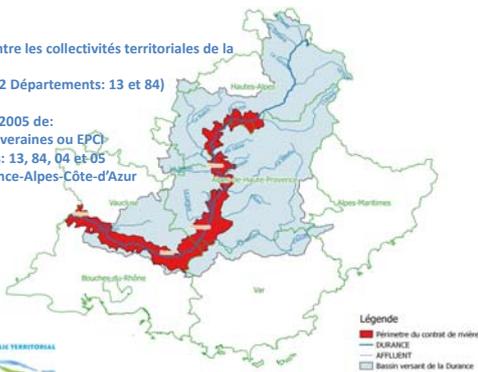
Association Rivière Rhône Alpes
Lyon, le 9 novembre 2015

Contexte

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance

Fondé en 1976 entre les collectivités territoriales de la Basse Durance (32 communes + 2 Départements: 13 et 84)

Composé depuis 2005 de:
 - 78 communes riveraines ou EPCI
 - 4 Départements: 13, 84, 04 et 05
 - la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur



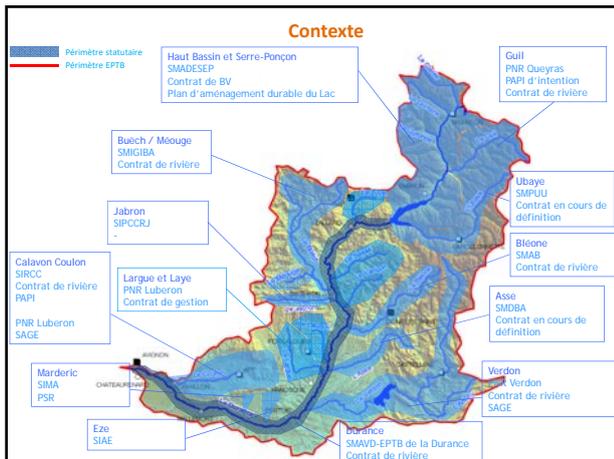
Contexte

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance

- Concessionnaire depuis 1982 du DPF de la Basse Durance
- Maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre dans différents domaines (inondation; morphologie fluviale; gestion milieux naturels; Observatoire Durance; etc ...)
- Portage et animation du Contrat de Rivière du Val de Durance
- Opérateur puis Animateur Natura 2000
- Établissement Public Territorial du Bassin de la Durance depuis 2010

→ Mission d'animation et de coordination des politiques publiques du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant

→ Animateur SLGRI Durance, émergence SAGE



Les démarches engagées pour la GEMAPI

- Sur l'axe Durance : premières réunions d'information et d'échanges auprès des EPCI FP (élus et services)
 - 18 EPCI concernées, amenées à se substituer aux 78 communes membres
(13 communautés de communes, 5 communautés d'agglomération dont 2 seront remplacées par la métropole Aix-Marseille-Provence)
- Sur le périmètre du BV : travail avec les syndicats de rivières et PNR afin de favoriser la meilleure cohérence dans la mise en œuvre de la GEMAPI à cette échelle. Partager les résultats des études juridiques, économiques, techniques et les éléments de méthode
 - 13 gestionnaires et 52 EPCI FP concernés

Une première analyse juridique

- Des invariants réglementaires
(obligations du propriétaire riverain, pouvoir de police générale du maire, compétences régaliennes de l'Etat, fonctionnement des syndicats mixtes, etc.)
- GEMAPI + décret digues
- loi NOTRe

→ Incertitudes sur le contour de la compétence GEMAPI

→ La responsabilité des multiples acteurs n'est pas clarifiée

- les obligations du propriétaire riverain et du maire ne sont pas modifiées, auxquelles s'ajoute celle du titulaire de la compétence + coresponsabilité financière vis-à-vis des directives européennes

Une première analyse juridique

→ Incertitudes sur les modalités de financement

capacité d'intervention financière des CD et CR fragilisée par la baisse des dotations + suppression de la clause de compétence générale, insuffisance de la taxe pour certains territoires peu densément peuplés

→ Une exigence de technicité accrue

pour les travaux, l'entretien et la gestion des ouvrages en crue et hors crue



→ Incompréhension grandissante des élus face à ce foisonnement de textes
→ Il leur paraît indispensable de disposer d'une structure technique pour les accompagner et mutualiser (enjeu de gestion par BV généralement bien compris, mais surtout être en capacité de répondre aux obligations techniques du décret digues)



Quelle solution de mutualisation?

Le transfert de la compétence GEMAPI des EPCI FP vers le SMAVD

Une délégation de compétence ou dispositif de coopération par voie contractuelle

A partir :
d'une approche juridique et de l'examen d'un cas concret sur une commune de la Basse Durance



Quelle solution de mutualisation?



- Flou juridique sur le contenu concret de la compétence
- Impossibilité d'apprécier les coûts réels que représente cette compétence : que regroupe-t-elle exactement, obligation de substitution (L 215-16 et L111-7 du CE) ; pénalités pour non atteinte des objectifs fixés auprès de l'Europe ; quels ouvrages ; exigence du nouveau décret et du futur arrêté EDD, ...
- « Coupure » du lien entre aménagement du territoire et ouvrages de protection : qui décide du niveau de protection ?, ...



Quelle solution de mutualisation?



- Pas de possibilité pour un Syndicat Mixte d'exercer pleinement les mesures de gestion : la police générale reste attachée au Maire ce qui ne permet de mettre en œuvre pleinement les mesures d'autorité ; la mise en place de servitudes prévue au L566-12-2 du CE est réservée aux communes et EPCI
- Un syndicat Mixte n'a pas de FP, ne peut percevoir que des contributions de ses membres : pas de possibilité de faire évoluer ses entrées d'argent si les moyens estimés initialement ne sont pas suffisants



Quelle solution de mutualisation?



- Complète incertitude sur la possible future implication financière des Conseils Départementaux et Régionaux dans les Syndicats Mixtes et en tant que financeurs. Comment dans ce cas déterminer les moyens financiers à transférer par les EPCI ?
- Un syndicat Mixte n'a pas la possibilité de disposer en interne du personnel de surveillance sur les digues en cas de crue.



Quelle solution de mutualisation?



- Permet de bien clarifier ce qui sera réalisé par les structures de gestion et les moyens correspondant que l'EPCI lui fournit. Ces moyens peuvent être révisés par voie contractuelle et donc adaptés aux réalités
- Peut permettre dans un premier temps de mieux approcher la portée et le coût de la mise en œuvre de la GEMAPI
- Plus de « Coupure » du lien entre aménagement du territoire et ouvrages de protection : les élus en charge de la sécurité et de l'occupation des sols décident du niveau de protection.



Quelle solution de mutualisation?



- Des dispositifs de coopération peuvent être envisagés dans le cadre du droit commun contractuel, qui peuvent être mis en place librement entre une structure de regroupement et ses membres, dès lors qu'elle présente le caractère d'une action partenariale, présentant un intérêt pour chacun des participants.



Quelle solution de mutualisation?



- C'est ce dispositif que le SMAVD met en œuvre depuis bientôt 20 ans pour la restructurations des ouvrages de protection contre les crues et pour les opérations de suivi et d'entretien des ouvrages communaux
- C'est également dans ce cadre que vont être passées prochainement des conventions pour la mise en œuvre de plans de suivi et d'intervention des ouvrages en crue avec les communes et des EPCI



En conclusion, pour le bassin de la Durance,

Mettre à profit les deux années à venir pour

- Définir localement (échelle de chaque BV) le contour et le partage de la compétence (SOCLE)
- Organiser la mutualisation (transfert vs. délégation)
- Accompagner les EPCI FP de façon pragmatique (tenir compte des enjeux réels)





Association Rivière
Rhône Alpes

L'expertise d'un syndicat de rivière

Virginie AUGERAUD – Syndicat Mixte d'Aménagement du
Bassin de la Bourbre



SMABB
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT
DU BASSIN DE LA BOURBRE

Une partie des missions de la GEMAPI à l'échelle du bassin mais pas toutes ...

- Animation
 - SAGE
 - Contrat de rivière
 - PAPI
 - Contrat vert et bleu
- MO études et travaux

Etudes globales = à l'échelle du bassin versant de la Bourbre ou à l'échelle d'un sous-bassin versant des affluents principaux de la Bourbre (Agy, Hien, Catelan, Bion)

Travaux d'intérêt de bassin : travaux hydrauliques et travaux visant à assurer l'atteinte du bon état (renaturation) = sur Bourbre et affluents principaux

→ Pas de compétence sur les petits cours d'eau et les Zones Humides

- Assistance technique voir MO sous Mandat

⇒ **Enjeux sur le bassin versant : structurer (enfin) une MO unique et s'interroger collectivement sur le grand cycle de l'eau**

SMABB
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT
DU BASSIN DE LA BOURBRE

Le lancement d'une démarche de concertation

OBJECTIFS :

- Aboutir à la création d'un **EPAGE à l'échelle du bassin versant de la Bourbre**, sous réserve du transfert de l'ensemble de la compétence GEMAPI par les CC et CA au SMABB
- Réflexion à mener pour les **compétences « Hors GEMAPI »**

⇒ **Maintenir une vision globale et cohérente de bassin versant**

- Répondre aux **préconisations du SDAGE et du PGRI**
- **Mutualiser les moyens humains et financiers** pour assurer les missions nécessaires et garantir l'**efficacité** de l'action
- Avoir une **gouvernance claire à l'échelle du territoire** et éviter le morcellement des compétences

SMABB
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT
DU BASSIN DE LA BOURBRE

Les 1ers éléments de travail et de concertation

- > Nécessité de définir le contour précis de la compétence, les obligations, les responsabilités
- > Eviter le morcellement des compétences et avoir un interlocuteur unique par la création d'un EPAGE

POUR AUTANT :

- Quel du coût de la compétence ?
- Quelle gouvernance mettre en place pour assurer la maîtrise des **décisions** et des **budgets**, du fait du transfert ?



Un accompagnement pour organiser cette compétence

- > Marché à procédure adaptée

- > Trois objectifs principaux à cet accompagnement :
 - Se baser sur des échanges / concertation avec les EPCI
 - Apporter des éléments d'aide à la décision à l'ensemble des collectivités
 - Déterminer de façon rigoureuse le périmètre de la compétence « GEMAPI » et s'appuyer sur une analyse juridique afin de sécuriser la procédure et stabiliser les transferts à l'échelle N+1



Un accompagnement pour organiser cette compétence

- ⇒ En d'autres termes :
- Ne pas imposer d'organisation toute faite;
- Bâtir des relations de travail saines dans ce nouveau cadre réglementaire;
- S'assurer d'une appropriation des élus.



Phase 1 - Une méthodologie basée sur l'élaboration d'un SOCLE

Phase 1: Etat des lieux du territoire et élaboration d'un Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)

Objectifs :

- Asseoir une vision commune des missions actuelles et futures
 - > Comprendre qui fait quoi aujourd'hui et à quel titre ?
 - > Que faudra-t-il faire demain ?
- Apporter des éléments d'aide à la décision pour l'organisation de demain : réfléchir aux périmètres d'intervention les plus pertinents, à quel titre est réalisée telle ou telle mission
- Préciser les missions rattachées a priori à la compétence « GEMAPI » et les missions « hors-GEMAPI »



a/ Réalisation d'un **état des lieux et d'un diagnostic des missions** actuellement exercées dans le grand cycle de l'eau sur le BV :

- **Questionnaire** envoyé à l'ensemble des collectivités concernées :
 - ✓ compétences et missions exercées ou prévues,
 - ✓ moyens humains et financiers en lien avec le « grand cycle de l'eau »,
 - ✓ 1^{ères} réactions par rapport aux modifications à prévoir liées à la GEMAPI, réflexions en cours au sein des structures
- **14 structures contactées** (12 réponses)
 - les 11 CC,
 - CA Pays Voironnais, CA Porte de l'Isère,
 - SIM Bourgoin-Jallieu



b/ Elaboration du **SOCLE** :

- clarifier qui fait quoi entre tous les échelons de collectivités sur l'ensemble des compétences du grand cycle de l'eau et sur l'ensemble du territoire
- identifier les **missions à exercer prochainement**
- préciser le **classement de chacune des missions dans le champ « GEMAPI » ou « Hors GEMAPI »** lorsque cela est possible,
- évaluer le **périmètre d'intervention pertinent** de chaque mission et le confronter au périmètre d'intervention actuel,
- clarifier le **rôle de chacun dans l'organisation de demain.**

=> Orienter les modalités de coopération, base de discussion



Phase 2- Accompagner le SMABB dans l'organisation de la compétence

Etape 2 - Accompagner le SMABB pour la définition d'une nouvelle organisation sur le territoire du bassin de la Bourbre

A/ Dimension juridique

Définir le périmètre pertinent, définir les nouvelles compétences de la structure de bassin (GEMAPI entière, partielle, .. Quelles compétences hors GEMAPI ?) / Définir la forme juridique (Syndicat mixte ouvert, fermé, à la carte,...) / Proposer les formes de mutualisations possibles

Rédiger les nouveaux statuts et les nouvelles missions

Détailler le phasage du processus



B/Dimension financière

Analyse sur 10 ans des incidences financières

- Réaliser un état des lieux financier à l'heure actuelle
- Travailler sur un PPI prospectif sur la base de plusieurs scénarios
- Construire des simulations prospectives en différenciant :
 - GEMAPI** = cotisations **relevant des Communautés de communes et Communautés d'Agglomération**
 - Hors GEMAPI** = cotisations **relevant des communes**
- Evaluation des recettes

C/Dimension organisationnelle

Structuration d'un syndicat : nombre d'agents, transferts éventuels, ...



Concertation tout au long de la démarche

Trois ateliers ont été organisés avec les élus des EPCI et les techniciens

Rencontres individuelles



Conclusion

Points forts :

- Méthode basée sur les échanges et le dialogue
 - ⇒ Meilleure appropriation des élus
- Méthode axée sur les enjeux propres au territoire

Points faibles :

- Démarche longue
- Demande du temps et de l'investissement

La mise en place de la taxe GEMAPI par une Communauté de Communes

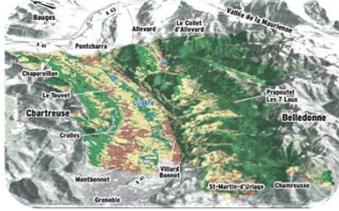
*Valérie PETEX & Sébastien DEBOST – Communauté de
Communes du Grésivaudan*



ENVIRONNEMENT

Le territoire :

- 47 communes
- 104 000 habitants
- Superficie 750 km²
- 47 torrents
- 1000 km de linéaire de cours d'eau (hors rivière Isère)



ENVIRONNEMENT

Rappel historique :

De 2009 au 31 décembre 2014 : au titre des compétences optionnelles et héritées de l'ensemble des EPCI fusionnés

en matière de gestion de l'eau :
la communauté de communes est habilitée à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, relatifs à l'aménagement et la sécurisation des torrents, des rivières et des chantournes (Prodepare-PROgramme DEPARtemental d'insertion par l'Environnement*, contrat de rivière, Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, schéma d'aménagement des torrents de la communauté de communes du Balcon de Belledonne, adhésion au SYMBHI).

* A noter que le Prodepare a été arrêté en 2014 suite à la réalisation de l'ensemble des travaux identifiés de ce programme

ENVIRONNEMENT

Depuis 1^{er} Janvier 2015 :

- Par délibérations en date du 22 Septembre 2014 et du 15 décembre 2014, la communauté de communes a pris la compétence GEMAPI et défini l'intérêt communautaire (identique aux actions déjà portées sur la période 2009-2014).
- Le 15 Décembre 2014 : la communauté délègue au SYMBHI une partie de sa compétence GEMAPI pour lui permettre de continuer à agir dans le cadre du programme Isère Amont.
- Instauration de la taxe GEMAPI pour lever 600 000 € (correspondant au reste à charge de la communauté sur cette thématique en 2015).

Depuis Juin 2015 :

- Lancement d'une étude juridique pour définir la portée de la compétence GEMAPI (initiative renforcée par le vote final de la loi NOTRe le 16 juillet 2015 : la GEMAPI deviendra une compétence obligatoire des EPCI au 1^{er} janvier 2018 : fin de l'intérêt communautaire, les communes n'étant plus compétentes sur ces questions).



Instauration de la Taxe :

Le législateur a prévu de rendre possible, à l'égard des communes et leurs EPCI-FP, la mise en place facultative d'une taxe inondation. L'article 56 de la loi MAPTAM, codifiée à l'article 1530 bis du Code Général des impôts, prévoit que le produit de cette taxe est arrêté avant le 1er octobre de chaque année pour application l'année suivante par l'organe délibérant de l'EPCI dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant.

Compatibilité Taxe GEMAPI / Redevance ASA = la principale question tant en terme légal que d'acceptabilité

=> Aucun mécanisme ne permet la modulation de la taxe GEMAPI, pour les contribuables s'acquittant de la taxe foncière et réglant une redevance aux ASA. Ainsi, certains contribuables sont soumis à la taxe GEMAPI et à la redevance de l'ASA lorsque leur immeuble se trouve dans le périmètre de l'ASA.



La traduction de cette décision :

Pour prélever les 6 € par habitant :

- Taxe d'habitation : 0,101 %
- Taxe foncier bâti : 0,209 %
- Taxe foncier non bâti : 0,655 %
- Contribution foncière des entreprises : 0,258 %

Démarches à engager jusqu'à 2018 :

- Poursuite des analyses juridiques (que contient très précisément la GEMAPI ?) car la collectivité ne pourra plus définir d'intérêt communautaire à cette échéance.
- Schéma directeur GEMAPI (recensement et priorisation des interventions).
- Simulation si nécessité de faire évoluer la taxe.
- Participation à la préfiguration d'un futur EPAGE et/ou EPTB (transformation du syndicat mixte SYMBHI) = Prise en totalité ou en partie de la compétence ? Périmètre ?



Avantages de la prise de compétence GEMAPI en anticipation :

- La réflexion est portée par l'EPCI en concertation avec les communes, ce qui permet une véritable vision territoriale (solidarité amont/aval, priorisation p/r aux enjeux...) => vise l'efficacité des dépenses publiques,
- Permet d'envisager plus sereinement la prise de compétence entière en 2018,
- Dégage 600 000 € sur le budget principal de la collectivité,

Inconvénients :

- Les communes n'ont pas forcément apprécié que la compétence soit réduite à un intérêt communautaire dans un premier temps,
- Pression fiscale supplémentaire sur les ménages et entreprises, même si elle est tout à fait raisonnable,
- Des précisions juridiques nécessaires le texte de loi étant relativement imprécis.
- Superposition de la Taxe GEMAPI et des redevances versées par les certains administrés résidants sur le périmètre d'une des 6 ASA.
